



litige sncf amende à régler

Par **rachida**, le **19/01/2010** à **14:22**

bonjour,

j'ai reçu il y a près de 2 mois, un courrier de la sncf me sommant de régler la somme de 69 euros, car mon fils ne pouvant présenter son titre de transport (la gare étant fermée, il n'a pu l'acheter).

cette gare en question est souvent fermée puisque moi-même m'y étant rendue à 2 reprises et les 2 fois fermée.

j'ai envoyé un courrier pour ces 2 affaires et on ne veut rien savoir ; aucune indulgence j'ai une fille qui est handicapée, et dans l'impossibilité de régler cette somme puisque mon fils ne travaille pas.

pouvez-vous m'aider en vous remerciant.